

OPEN DE FRANCE

DERIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE - MULTICOQUES- RACEBOARD

Grade 4

Centre Nautique Biscarrosse Olympique
27 juillet - 1 août 2025

INSTRUCTIONS DE COURSE



La mention [DP] dans une règle de ce document, signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Application de L'annexe T conciliation.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information situé sur les fenêtres du Club House côté lac. Les communications pourront être relayées si possible sur le groupe WhatsApp. Annexe Communication.

OPEN FRANCE VOILE
Groupe WhatsApp



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près du club.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Dimanche 27 juillet

16h00 à 18h00 : Accueil, confirmation des inscriptions.

14h00 à 18h00 : Entraînement libre et autonome

Lundi 28 juillet

10h00 à 12h00 : Accueil, confirmation des inscriptions.

13h00 : Briefing coureurs

14h00 à 18h00 : Parcours d'entraînement

18h30 : Cérémonie d'ouverture

Mardi 29 juillet

10h00 à 12h00 Accueil confirmation des inscriptions

10h00 : Debriefing vidéo

13h00 : Briefing coureurs

14h00 : 1er signal d'avertissement, course(s)

18h30 : Soirée des clubs et régions

Mercredi 30 juillet

10h00 : Debriefing vidéo

13h00 : Briefing coureurs

14h00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

18h30 : Soirée dégustation de vins de Bordeaux

Judi 31 juillet

10h00 : Debriefing vidéo

13h00 : Briefing coureurs

14h00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

19h30 : Soirée des équipages

Vendredi 1 août

10h00 : Debriefing vidéo

12h30 : Briefing coureurs

14h00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

Palmarès dès que possible après les DECISIONS DU JURY

Le 1 août, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

- 6.2** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

Application de la jauge inter série

Dériveurs et quillards

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_Regles_Interserie_Der_QUI_2015.pdf

Multicoques

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_26_02_15_Regles_Catamarans_INC.pdf

- 6.3** Nombre de courses :

4 courses maximum par jour peuvent être courues

- 6.4** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pavillon Jaune avec la lettre C sur fond blanc pour le groupe Catamarans

Pavillon Vert avec la lettre D sur fond vert pour le groupe Dériveurs Medium et Light

Pavillon Rouge avec la lettre Q pour le groupe Quillards et Weta

Pavillon Jaune avec la lettre S pour le groupe Dériveurs Fast et Super Fast

Pavillon Bleu avec la lettre R pour le groupe Planche à voile

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1** Les parcours sont décrits en annexe parcours.

- 9.2** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours par affichage sur un tableau.

- 9.3** Parcours longue distance : *Il fera l'objet d'un avenant spécifique aux IC.*

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10.1**

Départ	Parcours	Parcours	Arrivée
Cylindrique Bleue	Cylindrique Jaune	Cylindrique Verte	Cylindrique Jaune
	Marque 1 et 4	Marque 1A, 2A, 2 et 3	

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et côté parcours de la bouée de départ l'extrémité bâbord

- 12.2** *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

16.1 Le temps cible est de 40 minutes

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	30 minutes	60 minutes	20 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5) sans instruction.
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. RÉCLAMATION ET DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations et demandes de réparation doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information,
- 17.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bâtiment LATECOERE.
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 20 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le bâtiment LATECOERE. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réouverture doit être déposée dans le temps limite de réclamation si la partie a été informée de la décision la veille ou dans les 30 minutes après que la partie a été informée de la décision ce jour. Ceci modifie la RCV 63.7(b)

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Trois** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information dès que possible à la clôture des inscriptions, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 Contrôle de la sortie sur l'eau et du retour à terre :

Un élargement (sortie et retour) sera mis en place à proximité du club côté pelouse

a) Chaque concurrent devra signer la liste d'élargement :

- Avant d'aller sur l'eau,
- Et après chaque retour à terre ou exigé par les IC en 6.3

b) L'élargement départ sera ouvert à minima 60 minutes avant le 1er signal d'avertissement du jour, jusqu'à la fin du temps limite pour prendre le départ de la course concernée.

c) L'élargement retour après un retour à terre, devra être effectué au plus tard 60 minutes après l'arrivée du dernier à la course concernée. Le délai pourra si nécessaire être prolongé par le comité de course ou le jury.

d) Un concurrent qui n'a pas élargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre ou au retour d'une course ou groupe de courses sans retour à terre, aura une pénalité de 15% à la course la plus proche. En cas de non élargement aller et retour, la pénalité de 15 % sera appliquée à toutes les courses du jour. Ceci modifie RCV A4 et A5.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.4 [DP] [NP] Jours d'entraînements : Il n'y a pas d'élargement.

(a) Jours de courses : A chaque sortie et retour à terre y compris après d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place. Cet élargement est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

L'élargement départ sera ouvert une heure trente avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre. Il sera fermé à l'heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour ou à l'heure du signal d'avertissement de la première course après un retour à terre.

(b) L'élargement retour sera l'heure limite de réclamation ou 60 minutes après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H.

(c) Pénalités sans instruction (modification de la RCV63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :

-défaut d'élargement DEPART : un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction

-défaut d'élargement RETOUR : un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction

-défaut d'élargement ALLER et RETOUR : un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses de la journée

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP] [NP]

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés / Pavillon CNBO

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés en les déclarant à l'organisation (type de bateau, couleur et longueur).
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

26. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Vainqueur de l'Open de France :

- **Dériveurs IND, (Super Fast, Fast, Medium et light)**
- **Quillards de Sport.**
- **Multicoques et FB et Weta (selon participation)**
- **Raceboard**

En fonction du nombre d'inscrits en dériveur et multicoque dans chacun de ces groupes, les groupes pourront être fusionnés. Les groupes finaux seront affichés après la clôture des inscriptions et avant le premier signal d'avertissement de la première course.

D'autres trophées pourront être distribués :

- Club le plus représenté en Dériveur - Open de France 2025
- Club le plus représenté en Quillard - Open de France 2025
- Club le plus représenté en Catamaran - Open de France 2025
- Club le plus représenté en planche à voile - Open de France 2025

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Michel ORLANDI**

Comité de course adjoint : **Alain CARDOT**

Président du jury : **Yves LEGLISE**

Juge : **Philippe DUTILH**

Juge : **Philippe GODEAU**

Juge : **Christian LINARES**

Juge : **Jean Philippe COENEN**

Résultats : **Brigitte PERILLEUX**

Autorité organisatrice : **Gilles MARGUERAT**

Délégué Technique Fédéral : **Anthony RIGAUT**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département compétition performance

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

☎ : +33/(0)1 40 60 37 01

www.ffvoile.org Courriel : anthony.rigaut@ffvoile.fr

ORGANISATION ET INSCRIPTION

CNBO - 1427 av. Pierre Georges LATECOERE ^{SEP}40600 ^{SEP}BISCARROSSE

☎ : +33 (0)5 58 78 10 51

Email : regates@cnbo.fr

Web Site : <https://www.cnbo.fr/>

RESTAURATION

Pour le repas des coureurs du jeudi soir, les accompagnateurs pourront participer au repas au tarif de 20 euros (10 euros pour les moins de 11 ans), là aussi réservation possible en ligne.

HÉBERGEMENTS :

- Camping-car possible sur site.
- Pas de camping possible sur site.
- Pour hôtels, campings, prière de contacter :

OFFICE DU TOURISME

55 place Georges Dufau

40600 BISCARROSSE

Web: <https://www.biscagrandslacs.com/>

☎ : +33 (0) 558 782 096 ☎ : +33 (0) 558 782 365

OPEN FRANCE VOILE

Groupe WhatsApp



Annexes Communication :

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans l'accord de la CCA. **Version 5 : mars 2023** Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il **peut** indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau. **NE METTRE CE PARAGRAPHE QUE SI APPLIQUÉ.**

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2. Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- Le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- Le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- Selon SD4, ou
 - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
 - Selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.